



Systeme d'information

## Cadre d'interopérabilité et identifiant national de santé avancent

**La gouvernance du cadre d'interopérabilité des systèmes d'information en santé est relancée et l'identifiant national de santé poursuit son déploiement. L'ANS revient sur les avancées de ces deux actions majeures de la feuille de route du numérique.**

Le comité de concertation du cadre d'interopérabilité des systèmes d'information en santé (CI-SIS) s'est tenu le 23 septembre. Une mesure attendue de la feuille de route du numérique en santé (action 8), la convergence entre les CI-SIS de l'Agence du numérique en santé (ANS) et des téléservices de l'Assurance maladie (CI TLSI Cnam) étant initialement prévue pour mi-2020. À cette occasion, la gouvernance du CI-SIS a été relancée, signale l'agence dans un communiqué.

Celle-ci vise à prioriser les travaux d'interopérabilité comme les référentiels, terminologies, outils tests d'interopérabilité... afin de "*développer au mieux l'échange et le partage de données*". Le périmètre du comité de pilotage a donc été élargi à l'ensemble des institutionnels du secteur, indique l'ANS. En outre, deux comités de suivi ouverts aux représentants des professionnels de santé, des patients et des fédérations d'industriels ont été mis en place. Ils concernent : le centre de gestion des terminologies de santé et l'espace de test d'interopérabilité des CI-SIS. Ces deux nouveaux comités permettront de définir avec tous les acteurs concernés la feuille de route du catalogue des terminologies de santé en France et de l'espace de tests.

*"Cette dynamique de coconstruction est plus que jamais essentielle alors que les besoins d'interopérabilité des SIS collectés par l'ANS sont au cœur de projets majeurs du secteur des SIS comme l'espace numérique en santé (ENS), le carnet de santé de l'enfant pour développer les échanges de données entre le secteur sanitaire et le médico-social..."*, note l'ANS.

### Les éditeurs dans les *starting-blocks*

L'agence rappelle aussi dans un autre communiqué de presse que l'identifiant national de santé (INS) poursuit quant à lui son déploiement. Les premiers usages sont notamment enregistrés en production comme à l'Assistance publique-hôpitaux de Marseille (AP-HM) avec la solution Pastel du Mipih (lire notre [article](#)). Des tests sont par ailleurs effectués au sein du groupement hospitalier de territoire (GHT) Nord-ouest-Vexin-Val-d'Oise et du centre de lutte contre le cancer (CLCC) Henri-Becquerel de Rouen (Seine-Maritime) avec la solution CPage i de CPage, "*avant un passage en conditions réelles, ainsi que dans des structures de ville*", précise l'ANS. Les éditeurs de services numériques en santé se mobilisent fortement pour accélérer leurs développements et proposer à leurs clients des solutions "INS compatibles" dans "*les plus brefs délais, sans quoi ils ne pourraient pas être conformes aux exigences réglementaires et s'exposeraient à un retard préjudiciable*". Pour rappel, l'obligation d'utiliser l'INS pour référencer les données de santé est fixée par décret au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Ainsi, les éditeurs de 9 solutions ont commencé les déploiements chez certains de leurs clients, indique l'ANS. Les éditeurs de quinze solutions sont désormais autorisés par le Centre national de dépôt et d'agrément (CNDA) pour



l'utilisation de tout ou partie du téléservice INSi 2. Les éditeurs de 16 autres solutions sont en cours de test et devraient obtenir cette autorisation "*dans les prochaines semaines*". Dans une enquête publiée sur le groupement d'intérêt économique (GIE) Sesam Vitale, sur les 102 éditeurs ayant répondu, 59 indiquent que le déploiement interviendra avant fin 2020 et 7 sur le premier semestre 2021.

Et ces développements vont pouvoir s'intensifier avec la publication "*imminente*" de document sur l'INS :

- le référentiel national d'identitovigilance décrivant les bonnes pratiques pour aboutir à une identité numérique "*qualifiée*" permettant le partage de l'identité INS ;
- le guide d'implémentation de l'identité INS dans les logiciels, précisant la manière optimale de référencer l'identité INS au sein de systèmes d'information en santé ;
- les référentiels sur le transport de l'identité INS (annexe CI-SIS et Change Proposal IHEPAM), décrivant la manière de transporter l'identité INS lors du partage d'identité ou d'informations de santé.

**Géraldine Tribault**